

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL**



## **CONSEIL DE COMMUNAUTE** **DU 7 mars 2016**



### **COMPTE RENDU**

#### **Développement Economique :**

##### **Pour information de l'assemblée :**

###### ➤ Convention Développement 25 :

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire lors de sa séance du 30 mars 2015 a délégué certains pouvoirs au président et notamment la signature de convention entre tous organismes publics et la CCPV.

A ce titre, une convention de partenariat visant à dynamiser le développement économique de la communauté de communes du pays de Pierrefontaine Vercel a été signée avec le département du Doubs et l'agence économique du Doubs Développement 25.

##### **Pour décisions de l'assemblée :**

###### ➤ Partenariat MEDEF :

L'action parrainage menée par le MEDEF sur le territoire de la communauté de communes présente une vraie plus-value dans le cadre de l'accompagnement au retour à l'emploi pour l'ensemble des administrés.

Sur 2015, 35 personnes ont participé au réseau de parrainage dont 18 femmes et 17 hommes.

- ⇒ 11 personnes ont trouvé un emploi (8 CDI, 1 CDD et deux créations d'activités) ;
- ⇒ 11 personnes ne sont plus suivies ;
- ⇒ 13 personnes sont en cours de suivi.

Le coût total de l'action s'élève à 6 500€.

**Le conseil a autorisé le président à signer la convention relative à ce partenariat.**

### **Plan Climat Energie :**

#### **Ingénierie Plan climat énergie**

La Région Bourgogne-Franche-Comté subventionne les postes d'ingénierie pour la mise en œuvre du plan climat énergie territorial (PCET). L'ADEME subventionne également les postes PCET via une convention financière « aides au changement de comportement ».

Montants prévisionnels sollicités :

- Conseil Régional = 8 000€
- ADEME : 24 000€

➤ **Le Conseil de communauté autorise à le Président à :**

- **solliciter les subventions auprès de la Région et de l'ADEME**
- **signer les conventions à suivre**

#### **Nouvelle enveloppe Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte 2 (TEPCV2)**

Fin d'année 2015, le ministère nous a annoncé que notre territoire serait à nouveau doté d'une nouvelle enveloppe TEPCV à hauteur de 500 000 €.

Les critères utilisés lors de la première phase de contractualisation (thématiques traitées, actions finançables, etc.) restent d'actualité.

Il a été présenté les projets proposés en groupe de travail et en bureau communautaire le 15/02/2016 dans le cadre de cette seconde enveloppe comme dans le tableau ci-dessous.

Maitre d'ouvrage	Projets	Coût prévisionnel	Financement TEPCV2	Autres financements	Autofinancement
Avoudrey	Mise en place géothermie		42 000		
Loray	Réseau de chaleur	130 000	42 000	CG 31 373	68 627
Etalans	Chaufferie bois (espace socio-culturel, salle socio)		42 000		
Valdahon (coordonnateur groupement de commandes)	AMO pour le groupement de commandes pour la rénovation de l'éclairage public	26 500	20 400		6 100
Orchamps Vennes	Chaufferie bois, réaménagement d'un bâtiment en bibliothèque		42 000		
Vercel	Chaufferie bois		42 000		
CCPPV	Achat véhicule électrique	17 000	13 600		3 400
CCPPV	Création d'une plateforme de stockage	320 000	256 000		60 000
<b>TOTAL</b>		<b>493 500</b>	<b>500 000</b>	<b>31 373</b>	<b>138 127</b>

- **Pour information, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Portes du Haut-Doubs a autorisé le Président à signer tout document y afférent y compris la convention de financement.**

### **Avenant à la convention entre les partenaires financiers de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Lors de la signature du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) entre la Région Franche-Comté et notre territoire, nous avons intégré le volet suivi et animation de l'OPAH Effilogis ainsi que les audits et les travaux de rénovation pour atteindre le niveau BBC.

En avril 2015, une convention cadre avait été signée avec les différents partenaires financiers (Département, Etat, Région, ADEME).

Afin de préciser l'engagement financier de la Région au titre du CADD et du programme Effilogis, un avenant à la convention doit être signé.

L'avenant précise le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la Région pour les audits et les travaux à hauteur de **173 850 €** et de 5 412 € pour le suivi-animation selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	<b>Total TTC</b>
<b>Enveloppe prévisionnelle travaux – Région*</b>	<b>53 000 €</b>	<b>53 000 €</b>	<b>53 000 €</b>	<b>159 000 €</b>
Dont BBC globale	48 000 €	48 000 €	48 000 €	<b>144 000 €</b>
Dont BBC par étapes	5 000 €	5 000 €	5 000 €	<b>15 000 €</b>
<b>Enveloppe prévisionnelle Audits Effilogis*</b>	<b>9 900 €</b>	<b>9 900 €</b>	<b>9 900 €</b>	<b>29 700 €</b>
Région	4 950 €	4 950 €	4 950 €	<b>14 850 €</b>
ADEME	4 950 €	4 950 €	4 950 €	<b>14 850 €</b>
<b>Enveloppe prévisionnelle Ingénierie liée à Effilogis</b>				<b>TOTAL HT</b>
ADEME	1 804 €	1 804 €	1 804 €	<b>5 412 € HT</b>
Région	1 804 €	1 804 €	1 804 €	<b>5 412 € HT</b>

- **Pour information, le comité syndical Syndicat Mixte des Portes du Haut-Doubs a autorisé le Président :**
  - **à signer cet avenant**
  - **à solliciter les subventions auprès de la Région**

## **Actualisation des statuts de la Communauté de Communes**

Les actuels statuts de la communauté de communes définissent les compétences optionnelles de la collectivité comme suit :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement :
  - collecte, traitement et élimination des ordures ménagères et assimilées
  - études préalables à la réhabilitation des décharges du territoire.

Il s'agirait de faire figurer dans les statuts au sein de ce point 1, un troisième volet comme suit :

- *La mise en œuvre des actions issues du Plan Climat Energie Territorial visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergie du territoire et plus largement toutes autres actions préconisées dans le cadre de la stratégie du Plan Climat Energie Territorial.*

- **Le conseil de communauté a approuvé l'intégration de ce volet et de valider la modification des statuts de la communauté de communes dans ce sens.**

### **Aménagement du territoire :**

#### **Point d'information du PLUI valant SCoT :**

Nous avons reçu l'arrêté du préfet quant à la dérogation « valant SCoT ». Le marché est quant à lui rédigé. Mais la DDT nous demande de ne pas le publier en raison de la recodification du code de l'urbanisme.

⇒ Envoi doc aux communes

### **Vie associative et culturelle :**

#### **Point d'information Site Remarquable du Goût :**

L'association des Sites Remarquables du Goût a reçu le Président de la Fédération Nationale et une représentante du ministère de la Culture fin janvier. Deux jours de visites étaient organisés afin de promouvoir les salaisons en Tuyé.

L'objectif était une inscription à l'inventaire du patrimoine mondial de l'Unesco.

Un dossier est en cours de rédaction afin d'être présenté au Ministère de la Culture. Nous en serons destinataire le mois prochain. Nous attendons l'accord du ministère avant de pouvoir communiquer à la presse cette excellente nouvelle.

### **Subvention aux associations :**

La commission Vie Associative avait proposé de soutenir les initiatives locales de valorisation de Louis Pergaud afin de poursuivre sa démarche de valorisation de l'auteur. L'association des parents d'élèves de l'école publique d'Orchamps Venues développe un projet pédagogique (en parallèle de La Roulante) pour l'élaboration d'une fresque murale « Louis Pergaud, ses animaux et ses paysages ». Le budget total s'élève à 3170 euros.

**Le conseil de communauté a voté l'attribution d'une subvention à cette association d'un montant de 600 € pour autant qu'elle soit reprise dans le budget 2016.**

### **Services aux communes :**

#### **Modification n°2 du PLU d'ORCHAMPS VENNES**

La modification simplifiée n°2 du PLU d'Orchamps Venues a été prescrite par arrêté du maire le 25/01/2015.

L'objectif principal est de modifier le règlement afin de pouvoir accueillir la future maison de santé sur la commune. Ainsi, il fallait modifier les occupations du sol admises en zone UBe et AU1e.

D'autre part cette modification a également pour objet l'augmentation de la hauteur maximale des constructions en zone UY (portée à 9,5 m) et la suppression de l'interdiction de l'utilisation de toiture en bacs acier nervuré en zone UH.

Suite à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » (arrêté du préfet du 8/10/2015) et par délibération du conseil municipal du 28/10/2015, la commune a transféré la procédure de modification simplifiée à la CCPPV.

Les partenaires publics associés (DDT, préfecture, Chambre d'Agriculture, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des Métiers) ont reçu un exemplaire du dossier de modification fin décembre.

Ce dossier de modification a également été porté à connaissance du public du 5/01/2016 au 05/02/2016 en mairie et au siège de la CCPPV.

La DDT a émis un avis favorable au projet et le Département n'a pas émis de remarques particulières. Aucune observation n'a été consignée dans les registres mis à disposition du public.

Les avis et le dossier de modification sont disponibles sur la plateforme de téléchargement.

- **Le conseil communautaire a approuvé la modification n°2 du PLU d'Orchamps Vennes.**

### **Approbation du PLU de Flangebouche**

L'élaboration du PLU a été prescrite par délibération du conseil municipal du 2/09/2008. Le projet de PLU a été arrêté par le conseil le 3/04/2015.

Suite à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » (arrêté du préfet du 8/10/2015) et par délibération du conseil municipal du 22/10/2015, la commune a transféré la procédure d'élaboration du PLU à la CCPPV.

L'arrêté fixant les modalités de l'enquête publique a été signé par le président de la CCPPV le 03/2015. Celle-ci s'est déroulée du 03/12/2015 au 09/01/2016.

14 observations ont été recueillies lors de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a émis 5 observations visant à effectuer des corrections mineures ou à apporter des précisions dans le projet.

Le projet est conforme aux grands principes législatifs et réglementaires visant à protéger l'environnement et maîtriser le développement urbain. Aucun point négatif n'a été soulevé. Le public a pu s'exprimer pleinement pendant l'élaboration du document d'urbanisme.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au PLU en invitant à tenir compte de ses observations.

Le rapport du commissaire enquêteur est disponible sur la plateforme de téléchargement.

Cela laisse le temps aux élus de le consulter et d'en prendre connaissance.

- **Le conseil sera amené à se prononcer sur le PLU de la commune de Flangebouche lors de sa prochaine séance.**

## **Approbation de la carte communale de Vennes**

L'élaboration de la carte communale a été prescrite par délibération du conseil municipal.

Le maire a pris un arrêté fixant les modalités de l'enquête publique le 28/09/2015.

Suite à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » (arrêté du préfet du 8/10/2015) et par délibération du conseil municipal, la commune a transféré la procédure d'élaboration de la carte communale à la CCPPV.

Aucune observation n'a été émise lors de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au à la carte communale.

Le rapport du commissaire enquêteur est disponible sur la plateforme de téléchargement.

Cela laisse le temps aux élus de le consulter et d'en prendre connaissance.

- **Le conseil sera amené à se prononcer sur la carte communale de la commune Vennes lors de sa prochaine séance.**

## **Gestion des déchets :**

Le marché d'étude à l'échelle du PREVAL sur l'optimisation de la collecte est en cours de réalisation. Un comité technique s'est réuni le 03/03/2016 et les premiers comptes rendus au Comité de Pilotage des élus sera établit le 18/03/2016.

Il a été fait un point d'étape sur ce dossier en séance.

## **Travaux de la commission gestion des déchets du 04/03/2016 :**

La commission déchets s'est réunie le 04 mars 2016 afin de travailler sur les sujets principaux suivants :

- L'organisation de la collecte en Porte à Porte sur le Pays pour le 01/01/2017.
- Le conseil de communauté a validé le principe d'intégrer dans la future consultation d'achat des bacs jaunes, une option de distribution tout en



convenant qu'il serait préférable d'organiser la distribution en interne selon les principes suivants :

- Pour les petites communes (dont le nombre de bacs est inférieur à 100) la distribution de ferait par les services communaux (agents et élus)
  - Pour les communes dont le nombre de bacs est supérieur à 100 : idem mais avec un soutien technique du service technique de la CCPPV si besoin.
  - La CCPPV fournira aux communes tous les éléments nécessaires à une bonne organisation (bases de données, process de distribution...)
- Le marché de collecte et de facturation avec le prestataire actuel qui se termine le 31/12/2016 et qui est en lien direct avec le travail d'étude globale sur l'optimisation de la collecte réalisée à l'échelle du PREVAL HD.
- Il a été évoqué qu'un nouveau marché d'une année avec une prolongation de 2 ou 3 années sera surement nécessaire afin d'attendre les orientations qui seront prises par la CCPPV suite aux conclusions du bureau d'étude.
- Les détails des évolutions des prix conformément au vote du 07/12/2015 du conseil de communauté relatif à une augmentation globale des prix de 2.55 % et qui correspondait à une augmentation globale de 45 000 € ont été présentés selon le tableau ci-dessous :



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine Vercel

Le 07/03/2016 à 20h00

Impact de l'augmentation votée en décembre 2015 sur l'évolution des tarifs pour 2016  
 $2,55\% \times 1\,765\,000 \text{ € de RI} = 45\,000 \text{ €}$

Volume du bac	Abonnement pour un an (hors levées) = 70% soit 31 500 € à répartir				Tarif d'une levée (12 minimum par an) * = 30% soit 13 500 € à répartir		
	Particuliers avec bac jaune à domicile	Professionnels et Collectifs avec bac jaune à domicile	Particuliers avec bac jaune en PAV	Professionnels et Collectif avec bac jaune en PAV	Particuliers, associations, administrations	Professionnels	Habitats collectifs
140 L					1,00 €	2,01 € 2,08 €	4,07 € 4,84 €
240 L	Ancientarif:		Ancientarif:		2,75 € 2,85 €	3,45 € 3,57 €	8,00 € 8,29 €
360 L	151,37 €	Nouvel abonnement	117,06 €	Nouvel abonnement	3,48 € 3,61 €	5,18 € 5,37 €	12,00 € 12,43 €
660 L	Nouveautarif:	159,84 €	Nouveautarif:	125,53 €	6,30 € 6,53 €	9,50 € 9,84 €	22,00 € 22,80 €
770 L	154,96 €		120,65 €		7,34 € 7,60 €	11,08 € 11,48 €	25,66 € 26,59 €
1000 L						14,39 € 14,91 €	

22

### Terrain pour la Ressourcerie/Recyclerie de la CCPPV :

Dans le cadre de la réflexion globale menée à l'échelle du PREVAL HD sur les évolutions possibles des Ressourceries/Recycleries sur son territoire, il a été identifié des points d'améliorations nécessaires sur la Ressourcerie de la CCPPV.

Celle-ci doit, à terme, faire évoluer ses espaces de stockage et d'atelier de recyclerie dans un local plus adapté.

Il est préconisé que ces espaces se trouvent à proximité de la déchetterie principale.

La commission déchets propose de travailler avec les services de la commune de Valdahon afin d'identifier un terrain potentiel et de réserver une ligne financière prévisionnelle à cet investissement dans le budget 2016.

### Administration générale :

#### Bâtiment intercommunal : attributions des lots

La Commission d'attribution s'est réunie afin d'attribuer l'ensemble des lots relatifs à la consultation d'entreprises pour la construction du nouveau Bâtiment Intercommunal.

Le tableau récapitulatif se trouve ci-dessous. Il a été commenté en séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL						
TABLEAU RECAPITULATIF DES ENTREPRISES MIEUX-DISANTES						
Désignation du lot	Entreprises mieux-disantes		TF HT	TC HT rétention des EP	OPTION 1 HT clôture, portail	TOTAL HT TF+TC+option
01. Terrassements, VRD, Espaces verts	CHOPARD LALLIER	Fournets-Luisans	112 477,05 €	2 244,75 €	28 112,00 €	142 833,80 €
02. Gros-œuvre	DE GIORGI	Pontarlier	215 816,35 €	8 246,69 €		224 063,04 €
03. Charpente bois, Ossature bois	LAURENT PONTARLIER	Bulle	92 181,95 €			92 181,95 €
04. Couverture métallique, Etanchéité	BOILLOD	Orchamps-Vennes	77 947,46 €	2 712,24 €		80 659,70 €
05. Isolation par l'extérieur, Bardage	BONGLET	Lons-le-Saunier	78 946,21 €	- 29,20 €		78 917,01 €
06. Menuiseries extérieures bois - alu	ABH	Pontarlier	90 000,00 €			90 000,00 €
07. Serrurerie	SERRURERIE MOSELLANE	Exincourt	17 428,97 €			17 428,97 €
08. Menuiseries intérieures bois	PERRIN	Pontarlier	70 484,50 €			70 484,50 €
09. Cloisons, Doublages, Isolation	BARTHOD	Villers-Saint-Martin	60 954,37 €			60 954,37 €
10. Plafonds suspendus	SPCP	Pirey	14 893,34 €			14 893,34 €
11. Carrelage, faïence	SGS 2	Dambelin	4 158,50 €			4 158,50 €
12. Revêtements de sols souples	PERRIN	Pontarlier	17 559,90 €			17 559,90 €
13. Peinture	CIGLIA	Baumes-les-Dames	24 537,16 €			24 537,16 €
14. Chauffage, Ventilation, Plomberie	EIMI	Ecole-Valentin	108 115,00 €			108 115,00 €
15. Photovoltaïque	HELIOPHOTON	Savigny en Revermont (7	40 754,18 €			40 754,18 €
16. Electricité	POURCELOT	Pontarlier	159 264,00 €		960,00 €	160 224,00 €
17. Ascenseur	2MA	Montbéliard	24 800,00 €			24 800,00 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>1 210 318,94 €</b>	<b>13 174,48 €</b>	<b>29 072,00 €</b>	<b>1 252 565,42 €</b>
<b>Estimation MOE (base + options)</b>	<b>1 350 740 €</b>					<b>7%</b>
Rappel enveloppe prévisionnelle :	1 277 000 €					15%
						Ecart offres mieux-disantes / l'offre moyenne

## **Rapport d'Orientations Budgétaires :**

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2016, il a été fait le bilan de l'année 2015 et les prévisions 2016 ont été évoquées en séance. Les travaux de la commission finance du 15/02/2016 ont été présentés également.

Les documents suivants sont consultables sur la plateforme et ont tous été commentés lors du Conseil :

- Arrêtés des comptes 2015 sur le budget principal et sur les budgets annexes et leur consolidation
- Analyse de la structure financière consolidée
- Analyse de l'état et de la structure de la dette
- Projets des investissements 2016
- Propositions et stratégies fiscales de la commission finance du 08/02/2016 et du bureau du 15/02/2016
- Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs.

➤ **Le conseil de communauté a approuvé ce Rapport sur les Orientations budgétaires.**

## **Evolution des équipes suite aux décisions du conseil du 05/10/2015 :**

Il sera présenté en séance les conclusions de la commission de recrutement du 25/02/2016 relative au poste en soutien de la démarche TEPOS.

Cette démarche est soutenue par la Région et l'ADEME qui conditionnent leurs aides au renforcement en ingénierie de cette démarche.

Les détails du profil du poste et de son financement ont été évoqués en séance.

➤ **Le conseil valide cette candidature et permet au président de signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.**

Il a été également évoqué l'évolution proposée de l'équipe technique en lien avec le service d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage auprès des communes membres que la CCPPV développe.

Le profil du poste est établi et le lancement de la procédure de recrutement est en cours.

D'autres évolutions techniques sur des avancements de grade et autres suppressions de postes ont été présentées en séances.

- **Le conseil s'est prononcé favorablement sur ces évolutions de carrière et autorise le président à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.**

### **Schéma de mutualisation**

Toujours dans le contexte contraint budgétaire actuel et dans une exigence d'optimisation et de rationalisation des moyens humains, matériels et financiers renforcé par les dernières lois MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) du 27/01/2014 et NOTRe (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07/08/2015 les collectivités sont invitées à réfléchir et planifier leurs actions en matière de mutualisation notamment entre les communautés de communes et leurs communes membres.

C'est pourquoi, le Président doit rédiger **un schéma de mutualisation** en décrivant les actions réalisées et à réaliser au cours de son mandat et doit en faire état à l'occasion de chaque Débat d'orientations budgétaires.

Il avait été décidé en séance de conseil du 09/02/2015 de la méthodologie à suivre.

- Un questionnaire a été envoyé aux communes pour les inviter à proposer des pistes de mutualisation courant 2015 et renseigner les informations thématiques et financières nécessaires à la mesure de l'impact prévisionnel sur les effectifs de la CCPPV et des communes membres et sur leurs dépenses de fonctionnement.
- Une synthèse des axes de mutualisation en cours ou à venir a été également élaborée.

Les travaux de synthèse et les propositions seront présentés en séance.

Les conseillers communautaires peuvent se rendre sur la plateforme de téléchargement dédiée. L'ensemble du document est intitulé « schéma de mutualisation » et il fait état de :

- L'enjeu principal soulevé par le contexte contraint
- La définition du concept de mutualisation
- Le cadre juridique de la mutualisation
- Les outils à disposition des collectivités
- Les diagnostics

- Les propositions déclinées en schéma
- **Il sera demandé au conseil de voter sur les principes de ce schéma lors de sa prochaine séance après que les élus en aient pris connaissance en profondeur.**  
**Il sera ensuite envoyé aux communes afin que celles-ci puissent les voter également dans les 3 mois. A défaut leur avis sera réputé favorable.**  
**Le projet de schéma sera ensuite approuvé par délibération du Conseil.**

### **Affaire foncière :**

#### Cession collègue :

La communauté de communes est propriétaire d'une partie des terrains emprise du collège, il est donc prévu de céder à titre gracieux l'emprise foncière concernée au département du Doubs.

Les parcelles concernées sont cadastrées :

- AD 268 de 1ha 60a 47ca
- AD 269 de 14ca
- AD 270 de 54ca
- AD 271 de 46ca
- AD 272 de 51ca
- AD 274 de 1a 02ca
- AD 275 de 13ca
- AD 280 de 56ca
- AD 281 de 42a 50ca

Soit une superficie totale de 2ha 06a 33ca.

- **Le conseil a autorisé le président à signer l'acte de vente relatif à cette opération.**

### **Services à la population**

#### **Internet très haut débit :**

En juillet 2015, les élus de la communauté de commune d'Ornans et des Premiers Sapins et le groupe de travail de la CCPPV en charge de ce dossier ont rencontré le SMDTH (syndicat mixte départemental du très haut débit).

Celui-ci nous propose d'adhérer à ce syndicat moyennant un cout de 10 euros par ans et par habitant soit un coût annuel de 200 000 € et cela pendant 15 ans soit un cout total de 3 000 000 d'euros.

La mise en place du très haut débit, avec le Syndicat, se fait par la fibre à toutes les maisons : Tout le monde bénéficierait du très haut débit.

Mais nous devrions attendre 15 ans avant d'avoir le très haut débit.

Cette dépense est une dépense de fonctionnement pour laquelle nous devons mettre en face des recettes de fonctionnement.

C'est-à-dire : trouver un financement par la fiscalité directe ou indirecte ???

Courant septembre nous avons rencontré orange, ceux-ci nous sont plutôt partisans d'une montée en débit progressive. C'est-à-dire la mise en place de fibre sur les grands axes prioritaires puis un raccord du réseau de cuivre existant qui apportera une montée en débit (MED) ce qui apporte un confort supérieur sans pour autant avoir le très haut débit.

Cette montée en débit serait beaucoup plus rapide.

Le cout de sa mise en œuvre doit être évalué pour pouvoir se déterminer.

Nous devons donc mener une étude de faisabilité afin que chacun puisse être servi le mieux possible. C'est pourquoi nous avons rencontré un cabinet d'étude en décembre.

Pour réaliser cette étude nous devons tout d'abord acheter des informations indispensables détenues par orange pour un montant de 1 800 € et l'étude coute 7 200 € pour les deux communautés de communes et la commune nouvelle. La part à charge de la CCPPV serait de 6 000 €.

Le groupe de travail qui a rencontré ces partenaires propose, à ce stade, la stratégie suivante :

- 1) Faire réaliser cette pré-étude afin de pouvoir se déterminer vis-à-vis de la politique proposée par le SMTHD pour :
  - Disposer des informations d'infrastructures sur notre territoire
  - Disposer de chiffrages sur les couts estimatifs d'un projet de Montée en Débit
  - Permettre une discussion constructive et argumentée avec le SMDTHD

- 2) De continuer à travailler les pistes de financement :
- de dépenses de fonctionnement en cas d'adhésion au SMDTHD
  - de dépenses d'investissement si MED
- **Le conseil de communauté accepte à l'unanimité d'autoriser le président à signer les demandes d'informations préalables auprès d'Orange et de procéder à la commande de cette étude de faisabilité de Montée en Débit.**

### **Questions diverses**